Département de la Loire

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 2 mai 2024

Convocation du 25 avril 2024

Arrondissement: MONTBRISON

Présents: André GAY, Christèle BERTHEAS, Jean-Claude VIGNAL, Thibault VITALE, Magali PUPIER JUQUEL, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX

Représentés: Georges FATISSON représenté par Thibault VITALE, Lydie MANTOUT représentée par Magali PUPIER JUQUEL, Christophe LAURENT représenté par Florence HAROUX, Magali SCHULZ représentée par Amandine BROUILLOUX, Céline DURIEUX-GOUTTE représentée par Christèle BERTHEAS

Excusé: André ROCHETTE

Secrétaire de séance : Thibault VITALE

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 5 avril 2024 est adopté.

DE_013_2024 CHANTIERS EDUCATIFS

Une demande pour 4 jeunes (112h) a été refusée, nous aurons 3 jeunes pour 84h. (28h par personne). Un courrier va être envoyé aux jeunes de 2007-2008 pour favoriser les candidatures.

Suite à l'expérience positive réalisée en juillet 2023, la commune de BOISSET ST-PRIEST souhaite renouveler la mise en place de chantiers éducatifs. Ce dispositif s'adresse à des jeunes et poursuit des objectifs éducatifs, sociaux, de lien social, etc... L'équipe municipale souhaite cibler les jeunes entre 16 et 18 ans pour donner la priorité aux jeunes qui n'ont pas le permis.

Le chantier éducatif n'a pas d'ambition d'insertion économique, mais plutôt d'aider le jeune à prendre confiance en lui, à répondre à un besoin de reconnaissance, de valorisation, à mesurer sa motivation à effectuer un travail, à l'aider à adapter son comportement en intégrant en particulier les règles liées à la vie de groupe, à lui donner une première expérience professionnelle, ainsi à l'inscrire dans une démarche de citoyen actif.

Il s'agit de faire découvrir à des jeunes le monde du travail, leur permettre de gagner de l'argent pour les aider à financer des projets et les valoriser au travers du travail accompli. En participant à des travaux liés à un intérêt collectif se créent ainsi des liens avec les habitants.

Il sera proposé ultérieurement au Conseil Municipal de conduire une convention avec le Département de la Loire et l'association intermédiaire Utile Sud Forez pour les "Chantiers Educatifs" pour l'année 2024. Il a été demandé un volume de 84 heures (3 jeunes à raison de 28 heures chacun).

Le financement est pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par le Département, l'association Utile Forez assurant la gestion administrative de l'opération. Les charges correspondantes seront à inscrire au compte 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent.
- autorise le Maire ou son représentant à mandater la dépense nécessaire au bénéfice de l'association intermédiaire Utile Forez.

DE_014_2024 DELIBERATION DU JURY DE CONCOURS DE SELECTION DES CANDIDATURES

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE BOISSET-SAINT-PRIEST 15 Rue de Bellevue 42560 BOISSET-ST-PRIEST

Consultation pour le CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE ET LA BIBLIOTHEQUE DE LA COMMUNE DE BOISSET-SAINT-PRIEST

Vu l'article R.2172-2 du Code de la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours :

Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 15 mars 2024 ;

Composition du jury : Le jury est composé de 7 membres à voix délibératives comme suit. Ce sont :

1. Membres de la Commission d'Appel d'Offres (de plein droit membres du jury) :

Monsieur André GAY	Président de la Commission d'appel d'Offre
Monsieur Jean Claude VIGNAL	Membre titulaire
Monsieur Georges FATISSON	Membre titulaire
Monsieur André ROCHETTE membre suppléant remplaçant Madame Christèle BERTHEAS	Membre titulaire

2. Membres du jury présentant la même qualification ou expérience que celle exigée les candidats :

Madame Nathalie CINQUIN	Architecte
Monsieur Laurent VERNOUX	Economiste de la construction

Membres à voix consultative, Agents de la collectivité :

Monsieur Ulysse HAMMACHE	Service projets Urbains
Monsieur Thomas RENUCCI	Service juridique
Monsieur Pascal FERRAND	Gestionnaire marchés publics

Le quorum étant atteint, le jury a pu valablement délibérer. 36 candidatures ont été déclarées recevables.

Liste des candidatures :

1	ATELIER D'ARCHITECTURE PANTHEONS BY CHARLOTTE DUMAS	_	
2	ATELIER DES VERGERS	-	
3	YAN OLIVARES ARCHITECTURE		
4	DOMINIQUE VIGIER		
5	MBA ARCHITECTURE		
6	ATELIER 43		
7	AA SAINT-ETIENNE	23	DEMAIN ARCHITECTURE PAYSAGE
8	FERRAND-SIGAL ARCHITECTES & ASSOCIES	24	AGENCE ARCHITECTURE BROSSEL ET TRONCY
9	NAAO ARCHITECTURE	25	LET'S GO ARCHITECTES
10	DAVID VIAL ARCHITECTE	26	PLAGES ARRIERE ARCHITECTES
12	CHAVENEAU OHASHI ARCHITECTE	27	XXL ATELIER
13	ATELIER CITE ARCHITECTURE	28	ARCHIPENTE
14	JAMBRESIC ARCHITECTE	. 29	JULIEN LESAGE ARCHITECTES
15	DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES	30	SEMPER ARCHITECTURE
		31	KUBE ARCHITECTURE URBANISME
17	SARL D'ARCHITECTURE CIMAISE ARCHITECTES	33	PEYTAVIN-CLAVEAU DE LIMA
.8	ONIRIK ARCHITECTES	34	AP ARCHITECTURE
9	FERTILE ARCHITECTURE	35	SETTANTA7 FRANCE
0.0	EUTOPIA ARCHITECTURE	36	ATELIER DE MONTROTTIER
1		37	BASALT ARCHITECTURE
	ATELIER CONCEPTION ARCHITECTURALE LANCE CAPILLON	38	RUDY TOULOTTE
22	AJ ARCHITECTES	39	HORS LES MURS ARCHITECTURE

Les plis numéros 11, 16 et 32 sont des dépôts qui ont été remplacés. Soit 36 dépôts de candidatures au total.

Choix des candidats admis à concourir :

Le Jury du Concours de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'école et la bibliothèque de la commune de Boisset-Saint-Priest, après s'être réuni à Boisset-Saint-Priest le 15 mars 2024, propose d'admettre à concourir les 3 candidats suivants :

- Candidat 2 : ATELIER DES VERGERS
 - Candidat 15 : DOUCERAIN DELZIANI ARCHITECTES
- Candidat 36 : ATELIER DE MONTROTTIER

Après délibération, le Conseil Municipal décide (13 voix pour et 1 voix contre) :

- D'entériner le choix du jury
- De notifier le rejet aux candidats non retenus.
- D'engager la seconde phase du concours avec les trois candidats admis à concourir en vue de retenir le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

QUESTIONS DIVERSES:

Signalétique:

Les panneaux Stop lumineux ont été commandés et seront installés prochainement pour améliorer la sécurité du carrefour de Boisset.

Egalement, vont être mis en place des panneaux « sens interdits » « sauf riverains – services – engins agricoles » dans les deux sens de la route du Couhard des Anges. Un sera placé en haut de la montée vers l'arrêt de bus et l'autre vers l'embranchement du cimetière. Cette installation fait suite à la vitesse excessive des voitures sur cette « coursière ».